

REUNION DU 03 FEVRIER 2014

L'an deux mil quatorze, le 03 février à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude ROULLEAU.

Date de convocation : 27 janvier 2014

Présents : Mmes et Ms., DRABIK Jean, GABILLY Alain, GACOUGNOLLE Eric, GONNORD Pascal, MAGNERON Sébastien, MANTEAU Corinne, MARTIN François, MORIN Jean-Luc, MOREAU Monique, ROULLEAU Claude, THIOU Sylviane.

Absents : Mmes et Ms. BLIN Philippe, BONNEAU Christine, CHAMPION Christine, MOINARD Philippe et TRILLAUD Chantal.

Excusés : Ms BARANGER Fabrice et GOURCON Jean-Marc,

Secrétaire de séance : M. MAGNERON Sébastien.

Monsieur Claude ROULLEAU ouvre la séance en sa qualité de Maire et remercie les membres de leur présence.

ORDRE DU JOUR

➤ Domanialité – Patrimoine

201402-01	Déclassement de voirie communale – Enquête publique
-----------	---

➤ Budget – Finances – Marchés publics

201402-02	Aménagement d'un centre socio éducatif et de loisirs – dossier subventions
201402-03	Mission de géodétection et géolocalisation du réseau Gaz

D201402-01 DECLASSEMENT DE VOIRIE COMMUNALE – ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le Projet d'aménagement des dépendances du château de la voûte implique d'empiéter sur une partie de la voie communale n° 16 u, soit la rue du Château. Aussi, un décalage de la voie pour permettre de contourner le bâtiment projeté rognerait sur l'Espace Boisé Classé (EBC) situé à proximité. Monsieur MARTIN François précise que trois solutions sont envisageables :

- la modification du projet d'aménagement en retirant 35 m² de salle afin d'éviter d'empiéter sur la voie communale n°16 u ;
- la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du POS ;
- le déclassement de la voie communale n° 16 u.

Monsieur le Maire précise que cette dernière solution nécessiterait une enquête publique préalable (environ 3 mois). Elle permettrait d'autoriser l'aménagement des dépendances du

Château de la Voûte selon le plan voté par le Conseil municipal lorsque la procédure de déclassement sera arrivée à son terme ;

Monsieur le Maire indique qu'un cheminement piétonnier par le parc du Château sera prévu. En outre, une écluse sera aménagée dans le rue du Château.

A l'unanimité, les membres du Conseil :

- acceptent la troisième solution présentée par Monsieur le Maire ;
- chargent Monsieur le Maire de recueillir l'accord des propriétaires des parcelles desservies par cette voirie ;
- décident le lancement d'une enquête publique relative au déclassement de la voie communale n°16 u, soit la rue du Château et chargent Monsieur le Maire de procéder aux formalités avant enquête.

D201402-02 AMENAGEMENT D'UN CENTRE SOCIO EDUCATIF ET DE LOISIRS – DOSSIER SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François informe les membres du Conseil que le Fonds Régional d'Intervention Locale (FRIL) constitue un programme de financement du Conseil régional visant notamment à soutenir les projets d'aménagement et de rénovation du patrimoine culturel ainsi que les projets concourant au maintien de services de première nécessité ou favorisant le maintien de services publics.

Monsieur MARTIN François précise que le projet d'aménagement d'un Centre socio éducatif et de loisirs dans les communs du Château répond à ces exigences. Cet aménagement vise en effet à valoriser le patrimoine des dépendances du Château en vu d'accueillir un Centre de loisirs ainsi que des manifestations culturelles et/ou privées.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du FRIL et de revoir en conséquence le plan de financement des travaux d'aménagement du centre socio éducatif et de loisirs.

A l'unanimité, les membres du Conseil :

- valident le plan de financement ci-dessous présenté :

Dépenses	Recettes
Travaux : 1 310 030 euros H.T.	D.E.T.R. : 120 000 euros
	PROXIMA : 64 015 euros
	FRIL : 200 000 euros
	Autofinancement communal : 463 007.50 euros Emprunt communal : 463 007.50 euros

- valident l'échéancier des travaux ci-dessus présenté :
 - Hiver 2013-2014 : Mise au point du projet définitif, permis de construire ;
 - Printemps 2014 : Dévolution des travaux ;

- Fin 2014 : Début des travaux si le dossier D.E.T.R. est jugé complet.
 - Automne 2015 : Fin des travaux
- autorisent Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué, Monsieur GONNORD Pascal, à compléter le dossier de demande de subventions au titre de la D.E.T.R. déposé en 2013 et présenté au titre de l'année 2014 et autorisent Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué, Monsieur GONNORD Pascal, à déposer un dossier de demande de subventions au titre du F.R.I.L..

D201402-03 MISSION DE GEODETECTION ET DE GEOLOCALISATION DU RESEAU GAZ

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente aux membres du Conseil le projet de mission de géodétection et de géolocalisation sur la RD n°740.

Il présente le devis de EIFFAGE T.P. d'un montant de 1 620 euros H.T..

A l'unanimité, les membres du Conseil :

- acceptent le devis d'EIFFAGE T.P. d'un montant de 1 620 euros H.T. ;
- autorisent Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué, Monsieur GONNORD Pascal, à signer ledit devis.